

AVENANT N° 1
au
MARCHE N° 07/149 – EUROVIA MEDITERRANEE -

Aménagement de la rue LAMARTINE à Marignane

Entre,

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
BP 48014
13567 Marseille cedex 2

Maître d'ouvrage, d'une part,

Et,

L'Entreprise EUROVIA MEDITERRANEE
Agence d' AIX EN PROVENCE
640 avenue Georges Claude
BP 2 900
13791 AIX EN PROVENCE

D'autre part,

Vu la délibération VOI 07/147 BC du 8/10/07
Vu le Marché 07/149 du 7/11/07
Vu les documents ci-annexés
Vu les motifs suivants :

Le marché de travaux n°07/149 approuvé par délibération du Bureau de la Communauté en date du 08 octobre 2007 prescrivait dans son cahier des clauses techniques particulières, le maintien général du corps de chaussée existant, composé d'un ballast, avec localement quelques purges partielles. Il s'appuyait sur le résultat des mesures de déflexion réalisées par le laboratoire voirie, sur l'ensemble de la voie.

Toutefois, au terme de la période de préparation en cours, il s'avère que les travaux réalisés depuis sur le renouvellement de la canalisation d'eau existante, ainsi que ceux réalisés par la commune pour le renforcement du réseau pluvial, ont fortement déstructurés le corps de chaussée existant et ne permettent plus de considérer les mêmes hypothèses.

En conséquence, et afin de maintenir une durée de vie de chaussée équivalente, il convient, pour éviter toutes déformations ultérieures, de reconstituer la couche de base existante qui est très hétérogène, par un enrobé à module élevé reprenant l'ensemble des efforts engendrés par le passage des véhicules.

Ces travaux supplémentaires, non prévus dans le marché en cours, sont estimés à 37 648,77 euros TTC représentant une augmentation du montant initial du marché de 12,82% . Ils entraînent par ailleurs une prolongation du délai de travaux de trois semaines

Sont convenues les dispositions suivantes :

Article 1^{er} : Sont acceptées les prestations complémentaires suivantes :

- terrassements complémentaires, pour un volume de 364 m3, sur zones à purger

- fourniture et mise en oeuvre d'un matériau de substitution composé d'un enrobé à module élevé sur 0,08 m d'épaisseur, 220T

Article 2 : : Est acceptée la plus-value correspondante de 31 478,90 €HT, soit 37 648,77 €TTC portant le nouveau montant du marché à 276 956,12 € HT soit 331 239,53 € TTC

Article 3 : Ces modifications induisent un délai de prolongation de 3 semaines, le délai contractuel initial fixé à 4 mois est ainsi porté à 4 mois et 3 semaines (délai de préparation, 1 mois compris).

Article 4 : Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Fait à Marseille, le
Mention manuscrite

« Lu et approuvé »

Le pouvoir adjudicateur

Bernard JACQUIER